

---

Extrait des délibérations de la société populaire d'Étampes  
(Seine-et-Oise) transmettant le détail des dons de ses citoyens,  
lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des délibérations de la société populaire d'Étampes (Seine-et-Oise) transmettant le détail des dons de ses citoyens, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 347-348;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39605\\_t1\\_0347\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39605_t1_0347_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

membres de la Société populaire de Charolles vous y invitent. »

(Suivent 31 signatures.)

La Société populaire d'Étampes envoie à la Convention nationale l'extrait de son procès-verbal relatif aux traits de courage d'un sans-culotte nommé Donat, qui est descendu dans un puits pour en retirer un volontaire qui y était tombé, et qui a réussi à lui sauver la vie; cette Société envoie encore quatre états de dons faits par les sans-culottes du district d'Étampes, montant à 3,004 liv. 7 s., outre la remise de plusieurs lettres de prêtrise qui ont été brûlées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi de l'adresse au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Étampes (2).

« Étampes, le 5 frimaire an II.

« Citoyen Président,

« La Société populaire d'Étampes fait passer à la Convention l'extrait de son procès-verbal d'hier (3) relatif à un trait de courage d'un sans-culotte qui ne surprendra pas la Convention, tant elle est accoutumée aux belles actions des républicains.

« Ci joint quatre états de dons faits par les sans-culottes du district d'Étampes, dons qui seront suivis de plusieurs autres.

« Vive la République!

« Baron DELISLE, président; GÉROSME, secrétaire. »

A.

Extrait des délibérations de la Société républicaine des sans-culottes d'Étampes, des 26, 29 vendémiaire, 6, 7, 9, 21 et 23 brumaire l'an II de la République une et indivisible (4).

Séances présidées par Couturier, représentant du peuple.

Les citoyens ont fait offrande des sommes et objets ci-après, pour être employés aux frais des mesures révolutionnaires, et les effets au service des armées :

La citoyenne Devernay, femme Des Blancs, a fait offrande de la somme de douze sols, ci..... 0 l. 12 s.

plus une paire de guêtres.

Le citoyen Boulemier a fait don de la somme de sept livres quatre sols en numéraire..... 7 4

La citoyenne Sibillon a fait don de plusieurs pièces de galon.

Le citoyen Le Libre a fait don de la somme de quatorze livres huit sols en numéraire..... 14 8

Le citoyen Clartau, maire a déposé plusieurs croix dites de Saint-Louis, remises à la municipalité, dont mémoire.

La citoyenne Bruère a fait offre en numéraire de la somme de..... 2 4

Le citoyen Chapeau a fait offrande en numéraire de la somme de..... 24 »

Les jeunes citoyennes de la commune ont fait don de la somme de soixante-dix livres en assignats..... 70 »

Le citoyen Girault a fait offre du produit de sa lettre de maîtrise. Mémoire.

La citoyenne Lamy a fait don de la somme de trois livres en numéraire, ci..... 3 » plus deux bracelets et un bijou en argent.

Le citoyen Le Roux a fait don d'un chapeau pour la cavalerie.

Le citoyen Romond a fait don d'une dragonne et de deux épau-  
lètes en or.

Le citoyen Foignet a fait don d'une dragonne en or.

Le citoyen Étienne Gerome a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Fiorac Maugars aîné, a fait don de la somme de.. 50 »

Le citoyen Gillot, juge de paix, a fait don de la somme de..... 50 »

Le citoyen Gerôme l'aîné, a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Théodore Rousseau a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Farges père, a fait don de la somme de..... 25 »

plus une paire de boucles d'argent.

Le citoyen Narcisse Sureau... 30 »

Le citoyen Chanon Venard a fait offre de la somme de..... 25 »

Le citoyen Roscleur a fait offrande de la somme de..... 50 »

Le citoyen Gillet a fait offre de la somme de..... 50 »

plus six chemises et un manteau bleu.

Le citoyen Sibillon a fait offre de la somme de..... 50 »

1.051 l. 8 s.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 223.

(2) Archives nationales, carton F<sup>10</sup> 879, dossier Étampes.

(3) Le procès-verbal de la Société populaire d'Étampes et l'un des quatre états de dons n'étaient pas joints à cette lettre.

(4) Archives nationales, carton F<sup>10</sup> 879, dossier Étampes.

Lesquels dons et offres ont été déposés sur le bureau et remis au président, et il en a été arrêté mention honorable au procès-verbal.

Le citoyen Boulemier, ex-chanoine, a déposé

au milieu des chants de l'hymne sacré de la patrie.

Le citoyen Rousselet, prêtre à Angerville, a déposé ses lettres de prêtrise, et elles ont été brûlées au milieu des cris de *Vive la République ! vive la Montagne !*

Les citoyens Le Doux et Bougault ont déposé leurs lettres de prêtrise, qui ont été brûlées aux cris répétés de *Vive la Raison !*

Il a été voté qu'il serait fait une adresse à la Convention nationale pour appuyer la demande des sections de Paris sur la suppression du culte salarié en accordant une pension aux infirmes, prêtres mariés auxquels il ne resterait pas assez de patrimoine pour subsister.

Proposition de célébrer une fête consacrée à la raison triomphante; arrêté que cette fête aura lieu le vingt-trois brumaire, dans une des églises de la ville, qui portera désormais le nom de « Temple de la Raison. »

*Pour copie conforme :*

Baron DE LISLE, *président;* DUVERGER, *secrétaire.*

B.

*Extrait des délibérations de la Société républicaine des sans-culottes d'Etampes, du 25 brumaire, l'an II de la République une et indivisible (1).*

Séance présidée par Couturier, représentant du peuple.

Les citoyens ont fait offre des sommes ci-après pour subvenir aux dépenses des mesures révolutionnaires et des effets qui suivent destinés aux secours des armées :

Total des sommes dans les dernières séances..... 1.051 l. 8 s.

Le citoyen Darblay Bignon a fait offrande de six chemises, un manteau et les galons d'un habit d'arquebuse.

Le citoyen Gérôme l'aîné, a offert plusieurs galons.

Le citoyen Hamony l'aîné, a fait offrande d'épaulettes et une dragonne en or.

Le citoyen Cannet a offert vingt-cinq livres et une pièce d'argent, ci 25 »

Le citoyen Conty a fait offrande d'une médaille en or, prix d'arquebuse.

La citoyenne Besard a fait don d'une pièce d'argent et deux chemises.

Le citoyen Lamon a fait don d'une épaulette, contre épaulette et une dragonne.

Le citoyen Aubin Boutu a fait don de la somme de..... 50 »

Le citoyen Moreau a fait offrande de deux galons.

La citoyenne Falsy a fait offrande d'une pièce d'argent et deux épaulettes d'or.

Le citoyen Bruère aîné a fait don de la somme de..... 10 »

Le citoyen Narcisse Sureau a fait offrande de deux épaulettes et une dragonne en or.

Le citoyen Etienne Gérôme a fait offrande de deux épaulettes en or.

Le citoyen Gilles Gidoin a fait offrande de deux épaulettes, quatre fleurs de lys en or, une médaille en argent, six paires de souliers et six paires de guêtres de drap noir.

Le Gallois a fait offrande d'un écusson en argent, deux épaulettes et une dragonne en or.

Le citoyen Fabvre a fait offrande de deux épaulettes en or.

Le citoyen Brou a fait offrande de deux croix en argent.

La citoyenne Lanon, âgée de 12 ans, a fait offrande de six chemises.

Le citoyen Benard a fait offrande de deux épaulettes en or.

Le citoyen Dadouville a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Boncerf a fait offrande d'un calice et sa patène en argent.

1.336 l. 8 s.

Lesquels dons et offrandes ont été déposés sur le bureau et remis au citoyen Couturier, et il en a été arrêté mention honorable au procès-verbal.

Le citoyen Dadouville, domicilié en cette commune, a sollicité les secours de la société pour faire terminer une affaire de laquelle dépendait sa fortune.

Les citoyens Besard et Chanon Venard, avec qui le différend existait, ont été entendus, l'assemblée voulant empêcher les suppôts de la chicane de dévorer l'unique bien du citoyen Dadouville, a accordé les différentes parties intéressées, qui ont à l'amiable passé une transaction et terminé une affaire dont les longueurs compromettaient les intérêts de toutes les parties.

Il a été proposé de faire une adresse à la Convention pour demander la suppression de tous les tribunaux et le renvoi de toutes les contestations devant les Sociétés populaires où, à l'exemple de celle ci-dessus, elles se terminent en un moment : ce qui a été adopté à l'unanimité.

Le citoyen Boncerf, prêtre, a fait passer à la Société sa renonciation à cet état.

On a passé à la discussion du règlement, et l'assemblée, reconnaissant que tout règlement occasionne sans cesse des discussions inexplicables (*sic*) dans son (*sic*) exécution, ses lettres de prêtrise, et elles ont été brûlées

(1) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 879, dossier Etampes.